

DELIBERATION N° 81/203 : RENOVATION DE L'EGLISE/HONORAIRES DE L'ARCHITECTE

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que suite à la passation des marchés négociés avec les entreprises RIBONI et VALSECCHI, concernant les travaux de rénovation de l'Eglise, il conviendrait de régler les honoraires de Monsieur ROUSSEL, Architecte.

Le montant du marché négocié tenant lieu de contrat d'honoraires se monte à 9 753 F 68 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer un marché négocié d'un montant de 9 753 F 68 avec Monsieur ROUSSEL, Architecte, tenant lieu de contrat d'honoraires et correspondant aux marchés négociés passés avec les entreprises RIBONI et VALSECCHI.

- précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 11/78.